

Déclaration sur les situations politiques dans l'espace francophone

Lomé (Togo), 14 et 15 mars 2012

La Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes au sein du monde parlementaire francophone.

COTE D'IVOIRE

LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

SE FELICITANT des progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la stabilité et de la paix en Côte d'Ivoire depuis la prise de fonctions du Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Dramane Ouattara, le 21 mai 2011 ;

SALUANT l'élection de M. Guillaume Soro au poste de président de l'Assemblée nationale et la nomination de M. Jeannot Ahoussou Kouadio au poste de premier ministre ;

CONSTATANT que les conditions de sécurité demeurent précaires et rappelant qu'il incombe au gouvernement ivoirien d'assurer la paix et la stabilité et de protéger la population civile en Côte d'Ivoire ;

SALUANT la volonté du Président Ouattara de promouvoir le dialogue, la justice et la réconciliation, et les mesures qu'il a prises dans ce sens, notamment la création de la Commission dialogue, vérité et réconciliation ;

PRENANT ACTE de l'ouverture à la Cour pénale internationale d'une enquête sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010 et du transfert de l'ex-président Laurent Gbagbo à cette Cour afin qu'il soit traduit en justice ;

PRENANT ACTE de la création, sur décret du Président Ouattara, des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), qui remplacent les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) ;

SALUANT la tenue d'élections législatives, libres, fiables et transparentes reconnues par la communauté internationale, ce qui marque ainsi une avancée notoire dans la consolidation de la démocratie ivoirienne ;

FÉLICITANT l'Organisation internationale de la Francophonie pour la médiation et les mesures de soutien aux institutions mises en œuvre afin de consolider la paix et la démocratie en Côte d'Ivoire ;

DEMANDE à tous les acteurs ivoiriens d'unir leurs efforts en vue de stabiliser et de reconstruire le pays et rappelle qu'il importe de faire participer l'ensemble de la société civile à ce processus ;

INVITE les autorités ivoiriennes à tout mettre en œuvre afin que la lumière soit faite sur les violations présumées des droits de l'Homme et exactions commises par toutes les parties pendant la crise postélectorale et que leurs présumés auteurs soient traduits devant des tribunaux indépendants ;

ENCOURAGE le gouvernement ivoirien à poursuivre la reconstruction des forces de sécurité dans une logique non partisane, et ce, afin qu'il soit en mesure d'assumer entièrement son rôle de protection des populations civiles ;

INVITE les autorités ivoiriennes à poursuivre leurs efforts afin que le parlement soit en mesure d'entamer ses travaux dans les meilleurs délais, car seule l'existence d'un parlement démocratique élu est garante du rétablissement complet de l'ordre constitutionnel, de la réconciliation nationale et de la participation de tous à la gouvernance;

PROPOSE d'accepter le principe de la levée de la suspension de la section ivoirienne qui ne pourra intervenir pleinement que lorsque celle-ci sera officiellement reconstituée ;

SOULIGNE sa disponibilité à accompagner le Parlement ivoirien dans la reprise de ses activités.

GUINEE

LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

CONDAMNANT FERMEMENT l'attaque contre la résidence du président de la République de Guinée a eu lieu le 19 juillet 2011 et invitant les autorités guinéennes à traduire devant la justice les acteurs de cet acte contraire aux principes démocratiques fondamentaux ;

RAPPELLANT que le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel en Guinée et la participation de tous à la gouvernance passent par la tenue d'élections législatives libres, fiables, transparentes et régulières ;

SE FÉLICITANT de la médiation menée par le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, à l'occasion de son séjour à Conakry du 4 au 6 janvier 2012, et saluant

l'accompagnement de la Francophonie dans les efforts de réconciliation des acteurs politiques guinéens ;

SALUE l'annonce par le Commission électorale nationale indépendante d'une date consensuelle pour la tenue des élections législatives le 8 juillet 2012;

DEMANDE aux autorités politiques guinéennes de prendre, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires pour que l'organisation de ces élections soient libres, fiables et transparentes;

SOULIGNE qu'il importe de faire participer l'ensemble de la société civile, dans toutes ses composantes, au processus électoral, et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux de tous les Guinéens et les Guinéennes dans le domaine électoral, et en particulier leur liberté d'opinion et d'expression ;

ENCOURAGE l'Organisation internationale de la Francophonie dans les différentes actions qu'elle a entreprises afin de renforcer la démocratie, la justice et l'État de droit dans ce pays;

RAPPELLE la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

MADAGASCAR

LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

RÉITERANT sa préoccupation concernant la grave crise constitutionnelle qui sévit depuis mars 2009 et les conséquences dramatiques de cette crise politique sur la population malgache ;

RAPPELANT ses nombreux appels aux autorités malgaches à assurer le plein respect des libertés civiles, politiques et sociales ;

SALUANT la médiation dirigée par la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC) visant à établir une feuille de route consensuelle de sortie de crise ;

RAPPELANT son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel ;

PRENANT ACTE de la résolution sur Madagascar, adoptée par le Conseil permanent de la Francophonie, le 30 novembre 2011 ;

SE FÉLICITANT de la mission de prise de contact de l'Organisation internationale de la Francophonie actuellement en cours à Madagascar.

SE FÉLICITE de la signature, le 17 septembre 2011, de la « Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar » et, le 14 octobre 2011, du document « Cadre de mise en œuvre de la Feuille de route »;

PREND ACTE de la formation, le 21 novembre 2011, conformément aux dispositions prévues par la feuille de route, d'un nouveau gouvernement d'union nationale de transition et de la désignation de M. Jean Omer Beriziky comme Premier ministre ;

EXHORTE les parties malgaches à adopter un calendrier électoral consensuel permettant de tenir, dans les meilleurs délais, des élections présidentielles et législatives afin d'assurer le retour rapide à une vie constitutionnelle normale ;

INVITE les autorités malgaches à éviter toutes actions de nature à fragiliser le caractère consensuel de la transition;

RECOMMANDE le maintien de la suspension de la section malgache en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

RÉITÉRANT sa ferme condamnation de la répression violente des contestations populaires par le régime du président Bachar Al-Assad, ayant causé la mort de plus de 8000 personnes à ce jour, ainsi que de nombreuses violations graves et massives des droits de l'Homme ;

PRENANT ACTE de la décision de la Ligue arabe de suspendre l'adhésion de la Syrie à toutes ses réunions et d'imposer des sanctions politiques et économiques ;

PRENANT ACTE de la suspension de la mission d'observation de la Ligue arabe en Syrie;

SOULIGNANT les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à amorcer un dialogue politique dans le pays et, plus particulièrement, les efforts soutenus de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, envoyé spécial des Nations Unies en Syrie, en faveur d'un dénouement de la crise ;

COMDAMNE FERMEMENT les violences et massacres commis contre les populations civiles, incluant les enfants ;

SOUTIENT les aspirations démocratiques et légitimes du peuple syrien ;

EXHORTE le pouvoir en place à cesser et à faire cesser immédiatement les crimes contre l'humanité commis en territoire syrien ;

DEMANDE la levée immédiate, notamment de la part de la Chine et de la Russie, de toute réserve aux efforts diplomatiques internationaux pour faire cesser immédiatement la répression du régime syrien ;

DÉCIDE, en conséquence et au vu de la violation des principes fondamentaux prescrits par les Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, de maintenir la suspension de la section syrienne en vertu de l'article 4.1 de son règlement ;

ENCOURAGE les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives visant à obtenir une condamnation internationale des agissements du régime syrien.

HAÏTI

LA COMMISSION POLITIQUE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

RAPPELLANT ses précédentes résolutions sur la situation en Haïti et, plus particulièrement, sa préoccupation constante face à l'instabilité politique qui prévaut dans ce pays ;

PRENANT ACTE de la démission de premier ministre Garry Conille, ouvrant ainsi une nouvelle période d'instabilité dans le pays ;

PRÉOCCUPÉE par les nombreux agissements visant à saper l'efficacité du parlement haïtien ;

PRENANT ACTE de la mise sur pied d'un processus de dialogue visant à favoriser la bonne gouvernance des institutions parlementaires et le bon fonctionnement du système démocratique haïtien ;

PRENANT ACTE de l'annonce, en novembre 2011, par le président, du rétablissement prochain de l'armée haïtienne;

PRÉOCCUPÉE par l'arrestation d'un député sans qu'aucune charge apparente ne soit retenue contre lui puis de sa libération;

PRENANT ACTE du courrier à l'attention du Secrétaire général parlementaire de l'APF, dans lequel l'ancien président de la Chambre des députés d'Haïti, M. Sorel Jacinthe fait part de son inquiétude face au difficile apprentissage démocratique que connaît Haïti ;

PREND ACTE du mandat de former un nouveau gouvernement confié à M. Laurent Lamothe par le président de la République, M. Michel Martelly ;

ENCOURAGE l'ensemble des acteurs politiques haïtiens à se concerter afin de s'atteler, dans les meilleurs délais, à la tâche de la reconstruction du pays ;

CONDAMNE FERMEMENT toute violation de l'immunité parlementaire, principe garant de l'indépendance des parlements et qui ne peut être levé que conformément aux dispositions constitutionnelles prévues à cet effet ;

COMDAMNE tout agissement susceptible de faire perdurer les crises parlementaires qui sévissent périodiquement au sein de la gouvernance haïtienne.